



Définir le consentement ?

Retour à la question du consentement. L'affaire, en effet, ne va aucunement de soi, ni dans ses déclinaisons nécessairement multiples, ni dans les témoignages disparates censés l'illustrer, ni enfin dans les commentaires qu'elle inspire. Y retourner est une tentative de mise au clair – de définition. Celle-ci est impossible sans opter pour l'un des deux statuts de ladite définition : statique ou dynamique ?



La définition est statique quand on cherche à identifier la substantifique moelle du consentement, ce qui le caractérise en propre et permet de distinguer le faux du vrai consentement, celui arraché sous la contrainte, la séduction, la manipulation ou qui au contraire rayonne librement grâce à la volonté autonome des sujets respectés dans leurs désirs et dans leurs droits. Il s'agit ici d'appréhender le noyau dur du consentement, son socle fondateur. Définir veut dire immobiliser pour toujours.

Vaste projet qu'on retrouve dans toutes sortes de discours. Ceux-ci fonctionnent au consensus, soit aux malentendus partagés et aux sous-entendus supposément universels. Rien de plus évident tant qu'on ne s'avise pas de réclamer de la rigueur conceptuelle et de la pertinence opérationnelle. Poser la question du **pourquoi** porte atteinte au moralisme ambiant.

La définition est dynamique quand on cherche à repérer sa constitution composite, les multiples tendances pas toujours convergentes qui la parcourent, les équilibres et les déséquilibres qui la font exister. Le consentement ne relève pas de l'imposition – qu'il est cependant loin d'exclure complètement. Il résulte bien de la décision d'un sujet – qui ne maîtrise pas pour autant les tenants et les aboutissants de sa décision. Le consentement n'est pas une chose mais un processus en ébullition plus ou moins prononcée. Impossible sans paradoxes, sans conflits, sans avancées et sans revers. Ce n'est pas sa pseudo-essence qu'il s'agit de guetter mais ses transformations dans le temps et dans l'espace, les acquiescements et les refus dont il est constitué. On consent quand – et aussi longtemps que – le « oui » l'emporte **tendanciellement** sur le « non ».

Les interventions en la matière gagnent en pertinence dans la mesure où elles s'adonnent moins à un objet imaginaire (**Le Consentement**) pour prendre davantage en compte l'indépassable complexité **des** consentements.

Saul Karsz – juin 2021

CET ARTICLE PARAIT AUSSI DANS LE [BLOG MEDIAPART](#) DE SAUL KARSZ ET LA PAGE FACEBOOK PRATIQUES SOCIALES

Le nœud *impossible* du consentement

La *Conversation XII* du 20 mai 2021 a permis d'entendre Hélène Bonnaud, psychanalyste, parler d'« Emprise et consentement » puis échanger avec les participants à distance.

La question du consentement, dit-elle, est prise dans le nœud de la relation entre un homme et une femme, un homme et un homme, une femme et une femme, notamment. Ce nœud peut nous interroger, surtout lorsqu'H.

Bonnaud ajoute que le consentement n'est pas en jeu dans l'amour mais qu'il touche à la relation sexuelle. Un nœud serait donc la figure du consentement dans la relation sexuelle entre un homme et une femme. Car cette relation nécessite que les deux soient d'accord.

Le verbe *consentir*, *cum-sentire* en latin, signifie « être du même sentiment », « être d'accord » d'où le sens d'« accorder ». En droit, il est transitif au XVII^{ème} siècle ; on consent quelque chose à quelqu'un. Si l'on consent, suivi d'un nom concret ou abstrait dans l'usage ancien et classique, l'usage moderne utilise surtout la voix passive en mettant en relief le destinataire. Le voici devenu cible de la demande de consentir afin que se noue un nœud *impossible* au sens où l'on dit d'un enfant qu'il est impossible, turbulent. Un nœud turbulent s'apprête à malmenier les partenaires à la veille de la relation sexuelle...

LIRE LA SUITE

Brigitte Riera – juin 2021



Conversation XIII - Consentement et violences sexuelles sur mineurs

Marie Romero est docteure en sociologie (EHESS, CNE). Elle travaille sur les représentations sociales et juridiques des violences sexuelles sur mineurs (consentement, stéréotypes de genre, mineurs victimes/auteurs, pénalisation de l'inceste, correctionnalisation du viol). Sa thèse de doctorat soutenue en février 2018 portait plus spécifiquement sur le traitement juridique des délits sexuels sur mineurs en France et interrogeait les deux formes de non-consentements qui coexistent ensemble dans le code pénal français contemporain : le non-consentement situationnel lié aux conditions de l'infraction, et le non-consentement statutaire lié à la condition de minorité de la victime. Ces travaux s'inscrivent à l'intérieur d'une réflexion sociologique plus large concernant les questions de sexualité (consentement), d'âge (statut, discernement), et de genre (asymétries). Membre du conseil d'orientation scientifique et technique de l'association BRU depuis février 2019, elle participe aux travaux de recherche sur les violences sexuelles intrafamiliales, et contribue aux pistes de réflexion favorisant la prise en charge des jeunes filles de la Maison d'accueil Jean Bru (Agen), ayant subi des violences sexuelles intrafamiliales.

Marie Romero nous propose des repères historiques sur les âges de la majorité sexuelle et du consentement en France. A lire sur www.pratiques-sociales.org

Elle a écrit, entre autres, « **L'inceste et le droit pénal français contemporain : lorsque l'application du droit dans les tribunaux révèle une indicible frontière** » sur <https://journals.openedition.org/glad/1230>

Les Conversations

Un jeudi soir par mois, via Zoom
inscription préalable par mail sans frais
pratiques_sociales@gmail.com tél. 06 45 90 67 61
www.pratiques-sociales.org

> Réseau 
Pratiques Sociales
l'idéologie et l'inconscient font naeud

Logistique JOËL POULIQUEN & CLAUDINE HOURCADET
Coordination SAÛL KARSZ

Conversation XII



Jeudi 17 juin 18h15-20h15

Consentement et violences sexuelles sur mineurs

✉ MARIE ROMERO *sociologue*

Les débats sur le consentement révèlent le poids des métamorphoses en cours en matière de partage du permis et de l'interdit sexuels. Les questions inédites posées par l'âge du mineur, son consentement, seront analysées au prisme des évolutions sociales et juridiques depuis le ~~XIX~~^{XIX} siècle jusqu'à l'adoption de la loi du 21 avril 2021 qui fait entrer un âge légal de non-consentement.



Conversation XIII

Jeudi 8 juillet 18h15-20h15

Précarités chez les étudiants ?

Alimentaire, en termes de logement, numérique, des petits boulots, des études, menstruelle...

La pandémie a-t-elle déclenché ces précarités ou plutôt les a-t-elle accélérées ? Ces précarités concernent-elles également tous les étudiants, toutes branches confondues ?

Un comparatif de plusieurs pays francophones permet de repérer des responsabilités et d'envisager des perspectives possibles – en ouvrant ainsi une Conversation nécessaire.

Agenda - Manifestations ouvertes à toute personne intéressée

Jeudi 17 juin de 18h15 à 20h15 – Conversation XIII - Echanges via Zoom - « *Consentement et violences sexuelles sur mineurs* » avec **Marie Romero** (sociologue) et **Saül Karsz** (philosophe sociologue). Inscription nécessaire pour l'envoi du lien de connexion.

Samedi 19 juin de 14h30 à 18h00 – Réunion du Conseil d'administration, via Zoom. Inscription nécessaire pour l'envoi du lien de connexion. Bilan des Journées d'Etude et de Formation 2021, préparation des Journées 2022 « **Au risque de la protection des enfances** ».

Jeudi 8 juillet de 18h15 à 20h15 – **Conversation XIV** - Echanges via Zoom - « **Précarité chez les étudiants ?** » avec **Jean-Luc Bourdon** (enseignant-chercheur en informatique et responsable de formation en direction d'étudiant(e)s en situation de handicap) et **Saül Karsz** (philosophe sociologue). Inscription nécessaire pour l'envoi du lien de connexion.

Du vendredi 3 à 15h00 au dimanche 5 septembre à 15h00 – Séminaire d'été 2021. Conférence-débat le vendredi 3 de 17h00 à 20h00 « **Analyse(s) des pratiques sociales et médico-sociales** » en présentiel ou via Zoom. Ouvert à tous, inscription obligatoire.

Pour toutes ces activités, renseignements et inscriptions au secrétariat : Tél. (33) 06 45 90 67 61 - mail : pratiques_sociales@gmail.com - site : www.pratiques-sociales.org

Production de ce numéro : M. Carlotti, C. Hourcadet, S. Karsz, M. Mendelenko-Karsz, J. Pouliquen, Brigitte Riera

LePasDeCôté bulletin numérique du Réseau Pratiques Sociales : formes et contenus soumis à vos critiques et propositions, cher-e lecteur-trice.

Abonnement gratuit à partir du site

www.pratiques-sociales.org / Secrétariat 06 45 90 67 61 - info@pratiques-sociales.org

